

Intervention de Roger Genet,  
Directeur général pour la Recherche et l'Innovation

Clôture du colloque G5  
« Innover pour la médecine de demain »  
Mercredi 30 janvier 2013

Monsieur le Président du G5 Santé,  
Messieurs les présidents et directeurs généraux,  
Mesdames et messieurs les élus, Mesdames, Messieurs,

Je suis très honoré et particulièrement heureux de représenter ce soir notre Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, madame Geneviève Fioraso, pour conclure cette première rencontre organisée à l'initiative du G5 santé consacrée à l'innovation pour la médecine de demain.

Le G5 santé, qui rassemble aujourd'hui les huit principaux industriels de santé français, a conçu cette réunion avec les représentants du monde scientifique, économique et politique, comme un échange sur les modèles et les leviers de l'innovation, avec une présentation des projets partenariaux les plus innovants en matière de recherche translationnelle, de défis technologiques, de démarche globale intégrant prévention, diagnostic et solutions thérapeutiques innovantes.

« Innover pour la médecine de demain », un objectif qui repose en très grande partie sur la compétitivité de vos entreprises et qui traduit les 5 ambitions affichées du G5 :

- Faire reconnaître l'apport des industries des sciences de la vie en tant qu'acteur essentiel de la santé publique en France - Cette rencontre y participe activement !
- Contribuer au rétablissement de la compétitivité en France ;
- Poursuivre un engagement fort au service de l'excellence de la recherche biomédicale française ;
- Développer l'accès des patients aux solutions thérapeutiques innovantes ;
- Soutenir le secteur des biotechnologies et des nouvelles technologies.

Des objectifs que le Gouvernement partage et sur lesquels nous aurons l'occasion de travailler ensemble dans les prochaines semaines tant dans le cadre du Comité stratégique de filière « industries de santé », dont le MESR co-anime plusieurs groupes de travail, que dans le cadre de la préparation du futur Conseil stratégique des industries de santé annoncé par le Premier ministre le 13 novembre dernier.

La santé, enjeu central pour de trop nombreux pays dans le monde qui n'ont pas accès aux soins et restent à l'écart des progrès. La santé, enjeu majeur aussi de nos pays industrialisés confrontés aux maladies et handicaps liés à l'allongement de la vie, aux maladies multifactorielles et chroniques liées à notre environnement, à la difficulté renaissante d'éradiquer les maladies infectieuses et à prévenir des pathologies émergentes, à guérir le cancer, première cause de mortalité en France. Ces enjeux, ces défis, sont au cœur des attentes de nos concitoyens.

5<sup>ème</sup> secteur excédentaire représentant 7% des exportations françaises, juste derrière l'aéronautique et l'agroalimentaire, le secteur de la santé représente, et vous le savez, une importante force économique. Le poids du chiffre d'affaires des entreprises de santé dans le chiffre d'affaires total de l'industrie manufacturière est près de deux fois plus élevé en France qu'en Allemagne. Le niveau de qualification et la productivité du travail y sont supérieurs à ceux de l'ensemble de l'économie. Les effets positifs de la croissance des entreprises de santé sur l'environnement économique se sont accrus de près de 18 % en 10 ans (contre 6% dans le reste de l'industrie manufacturière) et cette impulsion s'est notamment exercée en faveur des activités de R&D qui représente plus d'un quart de leur chiffre d'affaire. Votre potentiel de croissance est donc considérable.

Et pourtant, nous le savons bien, l'innovation thérapeutique demeure un secteur fragile qui appelle une réelle vigilance :

- Les investissements présentent une certaine stagnation.

- Les groupes français font aujourd'hui près de la moitié de leur recherche à l'étranger.
- Les innovations souffrent de la défiance dont certains de nos concitoyens font preuve vis-à-vis des nouvelles technologies : transgénèse, thérapies cellulaires, biologie synthétique, nanotechnologies, ce qui peut avoir des conséquences économiques directes sur une filière ou sur son développement.

Avec la médecine translationnelle « du laboratoire au lit du patient », le développement de la médecine personnalisée, un nouveau modèle économique est en passe de s'imposer et les périodes de transition d'un modèle à l'autre sont toujours risquées pour les entreprises.

Le développement d'une production nationale issue des biotechnologies et des nouvelles technologies – ce qui constitue votre 5<sup>ème</sup> ambition d'ailleurs - devient donc une priorité, et doit conduire à nouer des alliances stratégiques plus nombreuses avec les laboratoires et unités de recherche publiques, les universités, les CHU.

Les entreprises de santé doivent donc aujourd'hui faire face à de nouveaux besoins : besoin d'appui et de coopération mutuelle entre tous les acteurs de la santé, chercheurs et praticiens, entrepreneurs, décideurs politiques, et in fine les patients... Besoin de recherche et d'innovation, besoin d'investissements pour développer les nouveaux médicaments, besoin d'un passage plus rapide de l'invention à l'innovation, du laboratoire à l'industrie, de l'industrie au patient...

La politique de l'Etat, qui depuis des années inscrit la Santé parmi ses priorités, vise à soutenir largement la recherche et l'innovation et à aider le secteur à répondre à ces besoins.

En matière de recherche, la mise en place, dans la durée, d'une politique de rapprochement entre recherche publique et recherche privée commence à porter ses fruits :

- L'Alliance nationale de Recherche pour la Santé, Aviesan, créée en 2009, a renforcé les capacités de coopération entre les opérateurs de recherche en santé assurant une meilleure coordination nationale, une meilleure lisibilité du dispositif de recherche aux plans européen et international, un meilleur dialogue avec les industriels regroupés au sein de l'ARIIS ;
- Le Conseil stratégique des industries de santé, initié en 2004, a donné un élan aux relations entre l'Etat et les industriels, avec un ensemble de mesures concrètes en faveur de l'innovation et de la compétitivité des entreprises.

Cette impulsion a eu un effet indéniable sur les partenariats publics-privé, et le 5<sup>e</sup> CSIS qui s'est tenu le 27 janvier 2012, a proposé de nouvelles mesures pour conforter les liens qui se sont noués entre l'industrie et le secteur académique :

- pour développer une recherche translationnelle et clinique forte ;
  - pour rapprocher les universités françaises du monde de l'entreprise
  - et pour réaffirmer que la France demeure plus que jamais un grand pays de recherche en sciences du vivant et en santé.
- Les financements de l'ANR ont été augmentés de façon significative pour le domaine biologie-santé : il représentait 24% des financements de l'ANR en 2006, et 36% en 2010.
  - Le programme d'investissements d'avenir permet de réaliser un effort sans précédent : sur les 5,5 Md€ engagés (hors IDEX), plus de 2Md€ supplémentaires seront alloués au domaine biologie-santé sur 10 ans soit plus de 200 M€/an

Le bilan de la coopération entre la recherche académique et les industries de santé est donc par beaucoup d'aspects exemplaire. Nous pouvons collectivement être fiers du chemin parcouru. Mais cela reste encore insuffisant.

Nous devons dynamiser notre politique d'innovation, libérer la créativité, renforcer l'esprit d'entreprise, simplifier également les structures et faciliter le dialogue entre les acteurs pour rendre à notre système son efficacité.

C'est bien l'objectif du Gouvernement qui affiche le développement du transfert et de l'innovation, comme un élément clé du redressement productif et de la compétitivité de la France.

Dès mai 2012, le Gouvernement a fait du Pacte de compétitivité un des leviers de sa politique d'innovation. Le Pacte a d'abord pérennisé les dispositifs de soutien à l'innovation : soutien des pôles de compétitivité, renforcement des conventions CIFRE pour favoriser la thèse en entreprises, maintien et stabilisation du dispositif du Crédit d'impôt recherche, dispositif fiscal récemment élargi par la création d'un crédit d'impôt Innovation destiné à soutenir les PME.

Le CIR, classé au « *premier rang des dispositifs de financement de l'innovation* », selon le « *7<sup>ème</sup> baromètre européen de l'innovation* » est un outil bien utilisé par les entreprises de santé, qui ont consommé 12% du budget disponible en 2010. En revanche, ce n'est pas le cas, et on peut le regretter, des conventions CIFRE : le secteur totalise 0,4% des bourses CIFRE.

Le 7 novembre dernier, Geneviève Fioraso et Arnaud Montebourg, ministre du RP ont annoncé une série de « 15 mesures pour l'innovation » avec pour objectif la diffusion d'une culture du transfert et de l'innovation, l'accompagnement et le suivi des acteurs, notamment à destination des PME et des ETI, un nouveau cadre de gestion de la propriété intellectuelle, le renforcement du transfert par la création d'entreprises et la mobilisation et le renforcement de la recherche sur l'économie de l'innovation en support aux politiques publiques.

La ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Geneviève Fioraso, s'est également fortement engagée dans la création de plateformes territoriales de diffusion technologiques, tournées vers les PME et à disposition des collectivités territoriales pour accélérer le transfert des inventions sorties des laboratoires vers les entreprises. Créées sur la base de l'expérience réussie et du savoir faire du CEA en la matière, 4 plateformes verront le jour dont la première a

été inaugurée à Toulouse le 28 janvier, et la seconde vient tout juste d'être lancée hier à Nantes. Une troisième est prévue à Bordeaux et une quatrième est en projet en Lorraine.

Aujourd'hui c'est une véritable réforme du système d'innovation que prépare le Gouvernement.

Anticipant sur les conclusions du rapport demandé à Pierre Tambourin et Jean-Luc Beylat, qui sera remis en mars au Premier Ministre, le gouvernement a d'ores et déjà annoncé plusieurs mesures conçues pour interagir et se renforcer entre elles dans une dynamique proprement systémique afin, comme le dit Geneviève Fioraso, « *que les entreprises disposent des bons outils pour aider au décloisonnement et à la transversalité* ».

Il s'agit notamment de :

- développer la coopération et d'élargir les communautés d'acteurs : chercheurs, industriels, élus et décideurs. C'est l'objectif du lancement de la phase III des pôles de compétitivité, qui constitueront un des pivots du système d'innovation : les projets des pôles seront désormais accompagnés tout au long de leur durée, de leur invention jusqu'à leur commercialisation, et 100 M€ issus du Programme d'investissements d'avenir viennent d'être affectés à un programme d'industrialisation des projets qui en sont issus.
- Définir les priorités et identifier les défis à relever dans les domaines de l'énergie, du numérique, et de la santé. Un programme de soutien aux innovations de rupture sera financé par la BPI à hauteur de 150 millions d'euros.
- Organiser la solidarité nationale autour des PME innovantes : 2% des commandes publiques seront réservées à l'innovation, soit un gain en CA potentiel estimé entre 500 millions et un milliard d'euros ; incitation des grandes entreprises à l'exemplarité, sollicitation de l'épargne des citoyens, mobilisation de la BPI... ..
- Favoriser l'inventivité par une meilleure protection et simplification de la propriété intellectuelle, des brevets et des marques.

Sur le plan européen, il s'agit également de profiter pleinement du nouveau cadre « Horizon 2020 », par une simplification des règles de remboursement plus favorables aux industriels, et par des dispositifs largement tournés vers l'innovation tels les JTI's et les KET's (technologies clés génériques).

Bien entendu, pour les industries de santé, le CSF et le CSIS seront une occasion unique au cours de ce premier semestre 2013 de renforcer le dialogue avec le Gouvernement pour conforter la capacité de recherche et d'innovation de la France dans ce domaine, et soutenir ses industries en temps que filière stratégique pour la compétitivité, la croissance et l'emploi.

Nous aurons donc l'occasion d'en reparler ensemble très rapidement...

Je suis assuré que le G5 prendra une part active dans la mise en œuvre de ces plans pour gagner et pour faire gagner la France. Soyez assurés de l'engagement des services du ministère et de la direction générale pour la recherche et l'innovation.

Je vous remercie de votre attention.